

Séance du 24 juin 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 31
Absents : 11
dont suppléés : 0
dont représentés : 4
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Date de la convocation

18/06/2025

Date de publication

01/07/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Pouvoirs : A. FENDELEUR à J-P. BRINGARD, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, F. MONCHABLON à G. MICLO, E. WILLEMAIN à C. CODDET

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 064-2025

Objet : Finances - tarifs

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°151-2024 du 17 décembre 2024 relative aux tarifs,
- le contrat de délégation de service public signé avec le Centre socioculturel la Haute Savoureuse le 20 juillet 2023, pour la gestion de l'ALSH de Giromagny,

Considérant

- la demande introduite par le Centre socioculturel la Haute Savoureuse, le 16 juin 2025, tendant à réviser les tarifs de l'accueil des enfants dans le cadre du service concédé,
- la grille tarifaire proposée par le Centre socioculturel,
- que la rémunération du délégataire est constituée de la participation des familles, de la participation de la CAF ainsi que de toute autre organisme à vocation sociale et de la participation du délégant,

Monsieur le Président propose d'adopter les éléments tarifaires proposés par le Centre socioculturel la Haute Savoureuse et de les appliquer à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Il en donne le détail et précise que le rapport annuel du délégataire prévu au contrat de délégation permettra d'apprécier tout à la fois la qualité du service rendu et l'équilibre économique de la concession.

Grille tarifaire proposée par le délégataire :

Périscolaire - accueil matin/soir - DSP concession	1/2 heure d'accueil - QF 1 et QF 2	1,25 €
Périscolaire - accueil matin/soir - DSP concession	1/2 heure d'accueil - QF 3	1,30 €
Périscolaire - accueil matin/soir - DSP concession	1/2 heure d'accueil - QF 4 et QF 5	1,40 €
Périscolaire - accueil matin/soir - DSP concession	Retard accueil 18h30/19h00	5,00 €
Extrascolaire - DSP concession	journée complète avec repas - QF 1 et QF 2	20,80 €
Extrascolaire - DSP concession	journée complète avec repas - QF 3	20,90 €
Extrascolaire - DSP concession	journée complète avec repas - QF 3 -2ème enfant	17,80 €
Extrascolaire - DSP concession	journée complète avec repas - QF 3 - 3ème enfant et plus	16,70 €
Extrascolaire - DSP concession	journée complète avec repas - QF 4	21,10 €
Extrascolaire - DSP concession	journée complète avec repas - QF 4 - 2ème enfant	17,90 €
Extrascolaire - DSP concession	journée complète avec repas - QF 4 - 3ème enfant	16,90 €

Extrascolaire - DSP concession	journée complète avec repas - QF 5	21,30 €
Extrascolaire - DSP concession	journée complète avec repas - QF 5 - 2ème enfant	17,00 €
Extrascolaire - DSP concession	journée complète avec repas - QF 5 - 3ème enfant	17,00 €
Extrascolaire - DSP concession	1/2 journée avec repas - QF 1 et QF 2	15,70 €
Extrascolaire - DSP concession	1/2 journée avec repas - QF 3	15,80 €
Extrascolaire - DSP concession	1/2 journée avec repas - QF 4	16,00 €
Extrascolaire - DSP concession	1/2 journée avec repas - QF 5	16,10 €
Extrascolaire - DSP concession	1/2 journée sans repas - QF 1 et QF 2	9,90 €
Extrascolaire - DSP concession	1/2 journée sans repas - QF 3	10,00 €
Extrascolaire - DSP concession	1/2 journée sans repas - QF 4	10,10 €
Extrascolaire - DSP concession	1/2 journée sans repas - QF 5	10,20 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas - QF 1 et QF 2	20,80 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas - QF 1 et QF 2 - 2ème enfant	17,70 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas - QF 1 et QF 2 - 3ème enfant et plus	16,60 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas - QF 3	20,90 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas - QF 3 - 2ème enfant	17,80 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas - QF 3 - 3ème enfant et plus	16,70 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas - QF 4	21,10 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas - QF 4 - 2ème enfant	17,90 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas - QF 4 - 3ème enfant et plus	16,90 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas QF 5	21,30 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas QF 5 - 2ème enfant	18,10 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	journée complète avec repas QF 5 - 3ème enfant et plus	17,00 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	1/2 journée avec repas - QF 1 et QF 2	15,70 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	1/2 journée avec repas - QF 3	15,80 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	1/2 journée avec repas - QF 4	16,00 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	1/2 journée avec repas - QF 5	16,10 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	1/2 journée sans repas - QF 1 et QF 2	9,90 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	1/2 journée sans repas - QF 3	10,00 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	1/2 journée sans repas - QF 4	10,10 €
Périscolaire mercredi - DSP concession	1/2 journée sans repas - QF 5	10,20 €
Périscolaire - temps méridien - DSP concession	repas et pause méridienne - QF 1 et QF 2	7,50 €
Périscolaire - temps méridien - DSP concession	repas et pause méridienne - QF 3	7,70 €
Périscolaire - temps méridien - DSP concession	repas et pause méridienne - QF 4	7,90 €
Périscolaire - temps méridien - DSP concession	repas et pause méridienne - QF 5	8,20 €
Périscolaire - temps méridien - DSP concession		
Périscolaire - temps méridien - DSP concession	repas et pause méridienne à partir du 2ème enfant - QF 1 et QF 2	6,80 €
Périscolaire - temps méridien - DSP concession	repas et pause méridienne à partir du 2ème enfant - QF 3	6,90 €
Périscolaire - temps méridien - DSP concession	repas et pause méridienne à partir du 2ème enfant QF 4	7,10 €

Périscolaire - temps méridien - DSP concession	repas et pause méridienne	Envoyé en préfecture le 25/06/2025 Reçu en préfecture le 25/06/2025 Publié le	à partir du 2ème entrant QF 5 Berger Levrault
Périscolaire - temps méridien - DSP concession		ID : 090-200069060-20250624-064_2025-DE	
Périscolaire - temps méridien - DSP concession	accueil spécifique pause méridienne PAI (repas fourni par les parents)		3,80 €

Les autres tarifs délibérés le 17 décembre 2024 demeureraient inchangés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ARRETE la grille tarifaire ci-annexée qui en résulte.

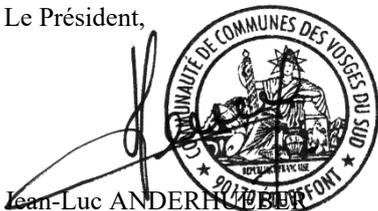
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2

Visa préfectoral

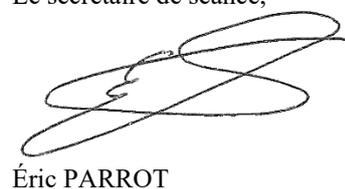
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHON

Le secrétaire de séance,



Éric PARROT